

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Remise à niveau: Français -  
Correction à l'écrit : Niveau 1**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

**CODE: 0320 07 U11 D1**

**DOMAINE DE FORMATION: 001**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2016,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **Remise à niveau : Français - Correction à l'écrit : Niveau 1**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Afin de favoriser l'acquisition d'un meilleur outil de communication et de façon individualisée, l'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de remédier à ses lacunes afin de structurer une phrase simple selon les règles morphosyntaxiques de la langue française.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

Comprendre et exprimer des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à son quotidien.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Néant

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| <b>3.1. Dénomination des cours</b> | <b><u>Classement des cours</u></b> | <b><u>Code U</u></b> | <b><u>Nombre de périodes</u></b> |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Français                           | CG                                 | Q                    | 20                               |
| <b>3.2. Part d'autonomie</b>       |                                    |                      | /                                |
| <b>Total des périodes</b>          |                                    |                      | <b>20</b>                        |

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

◆ **en connaissance lexicale**

- de distinguer la nature des mots ;
- de déterminer le genre et le nombre des noms ;

◆ **en orthographe d'usage**

- d'identifier et de reproduire la graphie de mots d'usage courant ;
- d'identifier et de reproduire les accents ;

◆ **en morphosyntaxe**

- d'utiliser correctement la ponctuation usuelle (point, virgule, points d'exclamation et d'interrogation) ;
- d'identifier les différents éléments d'une phrase simple ;
- d'organiser des mots en phrase (affirmative, négative et interrogative) ;
- d'appliquer les règles des accords simples (verbe et sujet, déterminant et nom, adjectif qualificatif et nom) en vue de produire des phrases simples pourvues de sens.

### 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ d'identifier, de reproduire et d'accorder les éléments constitutifs de phrases simples ;
- ◆ de produire des phrases simples pourvues de sens.

Pour la **détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le niveau de structuration des phrases simples.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que le nombre d'étudiants soit limité à 10.